


le ver de Contact

N° 3
Avril 2014
Bulletin de la Région Rhône-Alpes



Mieux vaut être chat que fonctionnaire

Les animaux ne sont plus des «meubles» : depuis ce mardi 15 avril, un chat n'est pas une lampe. La Loi vient d'intégrer ce qui peut sembler une évidence pour beaucoup. Un amendement modifiant le Code Civil donne à présent aux animaux la qualité «d'êtres vivants doués de sensibilité», même s'ils restent considérés comme des «biens corporels». Et les fonctionnaires alors ? Un de nos collègues d'Ille-et-Vilaine a été victime d'une grave agression en janvier lors d'un contrôle dans une exploitation agricole (<http://www.ouest-france.fr/lagriculteur-agresse-le-fonctionnaire-venu-le-controler-1888087>). L'agriculteur récalcitrant a été condamné au pénal à trois mois de prison avec sursis. Cette peine est ridiculement faible et peu dissuasive sachant le climat hostile entretenu envers les fonctionnaires en général, et ceux qui contrôlent en particulier. Cette défiance est alimentée par les médias mais aussi par un personnel politique irresponsable et versatile. Un jour, ils votent des lois pour la protection de l'environnement et lendemain, ils tiennent un discours contraire à leurs électeurs et notamment aux industriels et agriculteurs. D'autres collègues ont été et seront certainement agressés lors de leur mission de service public de contrôle. Comment pourrait-il en être autrement quand un tortionnaire de chat est condamné à un an de prison ferme (en février dernier) alors qu'un agresseur de fonctionnaire l'est à trois mois avec sursis. Un fonctionnaire aurait-il moins de valeur qu'un chat ?

ne Restez Pas Seul

Auparavant appelés souffrance, stress au travail, harcèlement, aujourd'hui Risques Psycho-Sociaux (RPS), quelle que soit l'appellation c'est de la souffrance subie par les êtres humains au travail dont il s'agit. Si ce phénomène n'est pas récent, il a pris de l'ampleur et il ne peut plus être ignoré notamment depuis les vagues de suicides chez Renault, France Télécom, la Poste... Pour les employeurs, il devient urgent d'agir et de faire en sorte que les travailleurs s'adaptent aux nouvelles formes d'organisation du travail. Celles-ci sont imposées par le discours de la compétitivité la volonté de faire des économies. Bien sûr, tout cela est incontournable et indiscutable. Partant de là, soit les travailleurs s'adaptent soit ils dégagent, mais proprement. Pour cela il est fait appel à des cabinets spécialisés moyennant une somme rondelette après études nous débitent des banalités et des évidences sur les nouvelles formes de management. Mais attention, il ne s'agit surtout pas de remettre en cause l'organisation interne des services. Non, il s'agit de voir comment faire accepter l'inacceptable aux travailleurs et de permettre aux employeurs de se couvrir juridiquement. Ainsi les RPS font l'objet d'une prise en charge, présentée comme une démarche scientifique, donc incontestable. Si les agents rencontrent des difficultés dans leur travail, ils ne peuvent être que fragiles ou ils exagèrent. C'est le message que les employeurs essaient de nous faire avaler. Pourtant la souffrance vécue par les salarié(e)s est bien réelle et elle ne leur est pas imputable. Elle n'est pas le résultat d'une quelconque fragilité physique ou mentale. Elle vient d'une transformation du travail sur mode néo libéral qui considère les humains comme une ressource à exploiter pour le plus grand profit d'une minorité avide de richesse. Le travail ce n'est pas cela et nous, travailleurs, ne sommes pas coupables, faibles, inadaptés ou incompetents. Dans nos services, des collègues souffrent seuls et souvent en silence. Ils souffrent d'une perte de sens de leur travail, d'un manque de reconnaissance ou plus grave encore de harcèlement de la part de chefs zélés et persuadés d'agir en toute impunité... C'est inacceptable, aucun responsable n'a le droit d'agir ainsi et nul n'est intouchable. Rappelons que les directeurs sont

responsables pénalement de la santé physique et mentale de leurs agents au travail. Alors, rapprochez-vous de la FSU. Nul besoin d'être syndiqué. Nous défendons tous les salariés, contre les aberrations de ce système productiviste et les dérives des chefs autoritaires.

Focus sur la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (acronyme : SRIAS) assure et coordonne l'action sociale dans la fonction publique de l'État. La SRIAS est une instance transversale (inter administration) dont les actions concernent tous les agents de l'État en complément de ce que leur offre déjà leur propre administration. Parmi les nombreuses actions proposées qui font la fierté des représentants syndicaux qui composent et assurent la bonne marche de la SRIAS Rhône-Alpes, l'action «Vacances familles en difficulté» est certainement la plus appréciée par les personnels. Pour 2014, ce sont plus de 150 familles qui bénéficieront d'un séjour offert d'une semaine que ce soit à la mer (Argelès-sur-Mer, Cap d'Agde, Frontignan, Mèze, Toreilles), à la campagne ou à la montagne. Et quel plaisir de recevoir à l'issue de la Commission d'attribution des séjours le message suivant d'une collègue : "Bonjour, Je souhaitais vous remercier pour les vacances, parce que hier soir, mes filles ont poussé des cris en faisant des sauts de joie, et m'ont sauté dans les bras en me disant "merci merci merci !". Donc je pense que leurs mercis vous reviennent, n'ayant personnellement aucune responsabilité dans ces vacances. Vous faites trois heureuses, qui vous sont reconnaissantes. Cordialement," Tous les renseignements sur www.srias-rhonealpes.fr ou Téléphone : 04.72.61.64.94.

Prochaine CRIC Rhône-Alpes : 22 mai 2014 à Lyon

La prochaine Commission Régional d'Information et de Concertation (acronyme : CRIC), propre au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt est convoqué par le Directeur Régional le jeudi 22 mai prochain. L'ordre du jour comprendra l'organisation des élections professionnelles du 4 décembre 2014, le transfert de l'autorité de gestion du FEADER à la région, l'étude du programme annuel de prévention 2014 ainsi que le bilan statistique des formations suivies en 2013. N'hésitez pas à contacter vos représentants à la CRIC Rhône-Alpes du MAAF : DA-SILVA Eric - 74 HAUTE-SAVOIE/DDPP/SITE BLAISE PASCAL EX-DDSV <eric.da-silva@haute-savoie.gouv.fr> ou VIALATTE Pierre - DDT 07/SUT/CT <pierre.vialatte@ardeche.gouv.fr>

Convergence des services publics - Conférence-débat le 16 mai 2014 à Paris

La convergence nationale de défense et de développement des services publics, à laquelle participent le SNUITAM et la FSU a tenue une conférence de presse le 12 mars 2014, pour le lancement d'une mobilisation syndicale, associative, politique pour la mise en place d'assises pour les services publics.

Prochaine initiative le 16 mai 2014 : Conférence-débat : "les services publics, alternatives à l'austérité et créateurs de richesses". Renseignements : www.convergence-sp.org

Bourse du travail de Paris, Salle Ambroise Croizat, 3 rue du château d'eau, PARIS à 17 h 30.

Les saigneurs du MEDDE

Après les routes, les permis de construire et l'appui technique aux collectivités sont abandonnés par l'État. Et la liste n'est pas close. La DDT de l'Ardèche a perdu 41% de ses effectifs depuis 2009 ; c'est une véritable saignée qui affaiblit les structures et compromet la notion même de service public. En effet, faute d'avoir les compétences techniques et les moyens financiers, les collectivités territoriales s'opposent au transfert de ces missions. Le statut des fonctionnaires territoriaux étant moins protecteur que celui de l'État, notamment en matière d'indépendance vis-à-vis des politiques, il est à craindre de graves dérives en matière d'urbanisme. Tels les médecins de Molière incapables et imbus de leurs pseudos savoirs, nos responsables politiques et administratifs devraient cesser de prétendre améliorer le service public en lui administrant des purges mortifères. Laissons le malade respirer, reprendre des force et administrons lui des suppléments en personnels et en moyens plutôt que continuer à le ponctionner jusqu'à l'agonie...

**Contact : section Rhône-Alpes du SNUITAM-FSU / VIALATTE Pierre : 04.75.65.51.14.
fsu-07@i-carre.net**